



Présentation du comité d'orientation :

Point d'étape sur le déroulement de la concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MW dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique

Réunion plénière du HCTISN du 6 décembre 2018

Sommaire

- I. Rappel des éléments de contexte : objectifs et organisation de la concertation**

- II. Lancement de la concertation et suivi de sa mise en œuvre par le comité d'orientation**

I. Rappel des éléments de contexte

Objectifs et organisation de la concertation

I. Rappel des objectifs de la concertation

- **Objectif** : Associer le public aux enjeux et objectifs liés à la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 900 MW du parc nucléaire français après 40 ans et permettre d'éclairer les décisions ultérieures
- La concertation intervient sur la phase générique du processus du 4ème réexamen périodique de **8 centrales nucléaires** : Blayais, Bugey, Chinon, Cruas-Meysses, Dampierre-en-Burly, Gravelines, Saint-Laurent-des-Eaux et Tricastin
- La concertation portée par le HCTISN est une démarche volontaire et inédite qui mobilise :
 - EDF en tant qu'opérateur responsable des réexamens périodiques
 - Les principaux acteurs institutionnels de la sûreté nucléaire en France : l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN
- **Durée de la concertation : septembre 2018 à mars 2019**

II. Organisation de la concertation

L'organisation retenue par le HCTISN pour l'organisation de la concertation sur la phase générique repose sur les acteurs suivants :

- Le **HCTISN** qui décide et évalue la démarche ;
- Un **comité d'orientation** de 5 membres désignés par le HCTISN, qui lance la concertation, en définit le processus et suit sa mise en œuvre par le comité opérationnel ;
- Un **comité opérationnel** constitué de représentants d'EDF, de l'ASN, de l'IRSN et de l'ANCCLI. Avec l'appui d'un prestataire, ce comité opérationnel met en œuvre la concertation et coordonne ses actions ;
- Des **garantes de la CNDP** sont associés à l'ensemble du processus, veillent à son bon déroulement et établiront un bilan de la concertation.

II. Organisation de la concertation

- **Le comité d'orientation est composé de 5 membres :**
 - André-Claude Lacoste (président du comité d'orientation)
 - Ann MacLachlan
 - Monique Sené
 - Alain Vicaud
 - Eric Vindimian
- **Le comité opérationnel est composé des membres suivants :**
 - ASN : Caroline Lavarenne et Céline Acharian
 - IRSN : Frédéric Ménage et Audrey Lebeau-Live
 - ANCCLI : Jean-Claude Delalonde, Yves Lheureux, Michel Demet, Patrice Voizard
 - EDF : Pierre-Franck Thomé-Jassaud
- **La concertation se déroule sous l'égide de deux garantes désignées par le HCTISN au sein de la liste nationale établie par la Commission nationale du débat public (CNDP) :**
 - Marianne Azario
 - Isabelle Barthe

II. Lancement de la concertation et suivi de sa mise en œuvre par le comité d'orientation

III. Lancement et déroulement de la concertation

- Lancement de la concertation le **6 septembre 2018** à l'occasion d'une conférence de presse
- Actions mises en place depuis le lancement :
 - Lancement de la plateforme numérique www.concertation.suretenucleaire.fr avec notamment :
 - la mise à disposition de la « Note de réponse aux objectifs » d'EDF et sa synthèse et des différentes contributions de l'ASN, de l'IRSN et de l'ANCCLI pour éclairer le public
 - un espace d'expression du public pour répondre à ses questions et recueillir ses avis
 - Organisation d'événements locaux :
3 réunions publiques ont eu lieu à ce jour
 - Lancement de deux groupes miroir national étudiants
Étudiants des filières spécialisées dans les sciences humaines et de l'ingénieur

III. Activités du comité d'orientation

- Le comité d'orientation s'est réuni à **8 reprises** depuis sa constitution en février 2018 (il s'est réuni **3 fois** depuis le lancement de la concertation)
- Il oriente le comité opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre de la concertation en veillant :
 - au respect des **10 principes** définis dans le cadre de la mise en œuvre de la concertation,
 - à ce que le **périmètre de la concertation** soit présenté de façon **claire et pédagogique** au public,
 - à la **lisibilité et à la pédagogie** des documents qui sont mis à disposition du public,
 - au respect du **calendrier** des 4^{èmes} réexamens périodiques des réacteurs électronucléaires de 900 MWe
- Le comité d'orientation est également alerté des éventuelles difficultés rencontrées par le comité opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre de la concertation.

III. Activités du comité d'orientation

- Depuis le lancement de la concertation, le comité d'orientation :
 - suit le **déploiement des différents outils de la concertation**, en particulier la plateforme numérique (module des questions/réponses, module « Foire aux questions », publication des différentes contributions des parties prenantes)
 - analyse **les retours des réunions publiques** et émet des recommandations quant à leur organisation et à la façon de prendre en compte dès à présent les contributions émises dans le cadre de la concertation.

Merci pour votre attention